

Règlement :

Autorisation n° : **11/12-DMC35-18**

Art 1 : Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD.

Art 2 : Tout joueur ou joueuse devra avoir sa licence le jour du tournoi ou à défaut une attestation sur l'honneur du club et une pièce d'identité.

Art 3 : Les joueurs non présents sur le terrain 5 minutes après l'appel de leur match seront déclarés forfaits.

Art 4 : Le comptage des points se fait selon les règles de la FFBaD. Les matches se disputeront en deux sets gagnants de 21 points.

Art 5 : En poule, le gagnant arbitre le match suivant. Dans le tableau final, c'est le perdant qui arbitre.

Art 6 : Les volants (Yonex Mavis 300) sont à la charge de l'organisateur. Si les joueurs veulent jouer en volants plumes, ils sont à leur charge.

Art 7 : Les terrains ne sont accessibles qu'aux joueurs appelés et aux arbitres.

Art 8 : La durée d'échauffement est de 3 minutes à partir du moment où les 4 joueurs sont sur le terrain.

Art 9 : Seul un représentant peut poser réclamation à la table de marque.

Art 10 : Tout joueur s'absentant de la salle doit le signaler au juge arbitre sous peine de disqualification.

Art 11 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le temps d'arbitrage est compté comme temps de repos.

Art 12 : En cas de forfait, les droits d'engagements ne sont pas remboursés.

Art 13 : Le Juge Arbitre de la compétition est Marie Pierre COUDRAIS et l'adjoint est Michaël LEDUC. Les décisions des juges arbitres et de l'organisation sont sans appel.

Art 14 : Il est interdit de fumer dans la salle où se déroule la compétition.

Art 15 : Le présent règlement sera affiché le jour de la compétition.

Art 16 : Tout joueur inscrit au tournoi adhère à ce règlement.

Le comité d'organisation